

Mayira p. Celestin

~~100~~

6P

Comptabilité

3/10/1988

MAYIRA P.Célestin  
Artiste-Peintre  
KIGALI-NYAMIRAMBO  
Tél.73685  
C/o Gestion MININTER

Kigali le 3/10/88

21 OCT. 1988

FACTURE N° 28/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal doit à Monsieur MAYIRA Pierre Célestin la somme de DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS (19.000 Frw.) pour inscription sur les 2 portières des véhicules suivants de ce qui suit :

- A.74.96 : MININTER  
CPDFP DE RUHENGERI  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.97 : MININTER  
CPDFP DE KIBUNGO  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.98 : MININTER  
CPDFP DE KIBUYE  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.99 : MININTER  
CPDFP DE GITARAMA  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION

Soit 190 Lettres x 2 côtés = 380 Lettres à raison de 50 Frw./lettre  
50 Frw. x 380 Lettres = 19.000 Frw. ✓

Pour réception conforme  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

*0.p-2013 du 7-11-88* *[Signature]* *10/10/88*

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS.

Directeur Général  
de la Formation Permanente  
NTEZILIZAZA Symphorien

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 18.103.02.0301  
Inscrit sous poste 112 du 11/10/88  
Kigali, le 19/10/88

*[Signature]*  
L'Artiste-Peintre  
MAYIRA P.Célestin  
*[Signature]*

MAYIRA P.Célestin  
Artiste-Peintre  
KIGALI-NYAMIRAMBO  
Tél.73685  
C/o Gestion MININTER

Kigali le 3/10/88

FACTURE N° 28/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal doit à Monsieur MAYIRA Pierre Célestin la somme de DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS (19.000 FRW.) pour inscription sur les 2 portières des véhicules suivants de ce qui suit :

- MININTER  
-A.74.96 : CPDFP DE RUHENGARI  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- MININTER  
-A.74.97 : CPDFP DE KIBUNGO  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- MININTER  
-A.74.98 : CPDFP DE KIBUYE  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- MININTER  
-A.74.99 : CPDFP DE GITARAMA  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION

Soit 190 Lettres x 2 côtés = 380 Lettres à raison de 50 Frw./Lettre  
50 Frw. x 380 Lettres = 19.000 Frw.

Pour réception conforme  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME  
DE DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

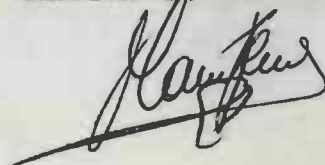
à charge du 18.103.0203.01

Inscrit sous poste 112 du 11/10/88

Kigali, le 19/10/88

Le Gestionnaire des Crédits

L'Artiste-Peintre  
MAYIRA P. Célestin



MAYIRA P. Célestin  
Artiste-Peintre  
KIGALI-NYAMIRAMBO  
Tél. 73685  
C/o Gestion MININTER

Kigali le 3/10/88

FACTURE N° 28/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal doit à Monsieur MAYIRA Pierre Célestin la somme de DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS (19.000 FRW.) pour inscription sur les 2 portières des véhicules suivants de ce qui suit :

- A.74.96 :           MININTER  
                  CPDFP DE RUHENGARI  
                  PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.97 :           MININTER  
                  CPDFP DE KIBUNGO  
                  PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.98 :           MININTER  
                  CPDFP DE KIBUYE  
                  PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.99 :           MININTER  
                  CPDFP DE GITARAMA  
                  PROGRAMME D'ALPHABETISATION

Soit 190 Lettres x 2 côtés = 380 Lettres à raison de 50 Frw./Lettre  
50 Frw. x 380 Lettres = 19.000 Frw.

Pour réception conforme  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME  
DE DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 18.103.02.030  
Inscrit sous poste 112 du 11/10/88  
Kigali, le 9/10/88

Le Gestionnaire des crédits

L'Artiste-Peintre  
MAYIRA P. Célestin



Département Général  
de la Formation Permanente  
NTEZUWAZA Symphonica

MAYIRA P. Célestin  
Artiste-Peintre  
KIGALI-NYAMIRAMBO  
Tél. 73685  
C/o Gestion MININTER

Kigali le 3/10/88

FACTURE N° 28/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal doit à Monsieur MAYIRA Pierre Célestin la somme de DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS (19.000 FRW.) pour inscription sur les 2 portières des véhicules suivants de ce qui suit :

- A.74.96 : MININTER  
CPDFP DE RUHENGARI  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.97 : MININTER  
CPDFP DE KIBUNGO  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.98 : MININTER  
CPDFP DE KIBUYE  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION
- A.74.99 : MININTER  
CPDFP DE GITARAMA  
PROGRAMME D'ALPHABETISATION

Soit 190 Lettres x 2 côtés = 380 Lettres à raison de 50 Frw./Lettre  
50 Frw. x 380 Lettres = 19.000 Frw.

Pour réception conforme  
Le Ministre de l'Intérieur  
du Développement Communal

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME  
DE DIX NEUF MILLE FRANCS RWANDAIS.

Directeur Général  
d. la Formation Permanente  
NTEZILIZAZA Symphorien

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 18.10.30203.01  
Inscrit sous poste 112 du 11/10/88  
Kigali, le 19/10/88

Le Cautionnaire des crédits

L'Artiste-Peintre  
MAYIRA P. Célestin

RWANDAISE

# BON DE COMMANDE

No 323/88

REP. Munster

Budget Ord. Article 18.103.02 Littera 03 et

FOURNISSEUR Mwijira P. Celestin

A LIVRER à Munster

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Quantité

Designation

Prix unitaire

CES FINANCES

Kigali, le

19 OCT. 1988

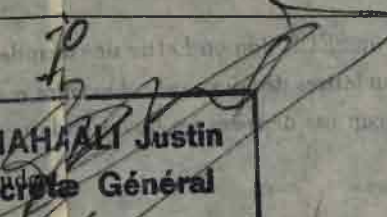
Inscription sur les véhicules

2 fois	A. 7476: MININTERA C/DFD Rubungu	Programme d'alphabétisation
2 fois	A. 7477: Kibungu	
2 fois	A. 7478: Kibungu	
2 fois	A. 7479: Gitarama	

Par accord

Munster



  
**TEMAHAALI Justin**  
 Secrétaire Général

Visa du service de budget et du contrôle.

19.000 Frw ✓

HA 10 19 88

Inscrit fiche mod. 1 Poste

112 du 11/10 - 1988

Ns obtons ix neuf mille Franes Rwandais.